

CONCERT de la Chorale ANGUELOS le 10 juillet à 20H30 en l'église d'ISSEL

La Chorale Anguélos de Marseille a été fondée en 1987 par Patrick BENOIT, qui la dirige encore aujourd'hui. Elle est affiliée au mouvement [A Coeur Joie Choralies](#), créé par César GEOFFRAY.

En 30 ans, elle s'est forgé une réputation en France, Europe et Amérique du Nord. Ils sont 50 jeunes à avoir en partage l'amour du chant, filles et garçons, recrutés de la 6ème à la Terminale à l'École Chevreul Blancarde (Marseille). « Le chant est une activité où il faut être à l'écoute des autres pour réaliser la polyphonie



C'est aussi la découverte de la beauté, l'expérience joyeuse de l'expression de la Foi par la voix. »

Chaque été, la chorale part en tournée en France ou à l'étranger. Cette année ils seront 30 dans le sud-ouest.

Quelques choristes deviennent des professionnels du chant ou de la musique.

A la rentrée

Estelle Vigouroux, diplômée d'histoire et archéologie propose de faire partager sa passion des civilisations anciennes. elle animera des soirées un mardi sur deux en semaines paires à la salle des fêtes (en alternance avec les cours de danse trad).

« Les gens d'Issel »

MARIAGE :

✓ Camille PETIET & Jean Corentin POISSON, le 27 MAI 2022



DECES

✓ Geneviève GIMENEZ qui a longtemps vécu à Issel, puis s'est retirée à PEYRENS



ISSEL JUIN 2022

EDITO

La parution de ce bulletin est l'occasion de saluer la joie et la bonne humeur des élus qui animent les marchés d'été du vendredi soir de saluer la participation bénévole de Nathalie et Ludo François qui enflamment ces soirées avec leur Karaoke de saluer les associations qui "dynamisent" le village de saluer l'implication des bénévoles qui s'investissent pour Issel et enfin de saluer les isselois qui font vivre le village.

Bonne lecture.



Le mot du maire

Depuis quelques mois, la tranquillité de notre village a été brutalement troublée par des événements auxquels nous ne sommes heureusement pas habitués : un cambriolage, plusieurs tentatives d'intrusion dans les domiciles (y compris, parfois, en présence de leurs occupants), vols de matériel communal (bennes à déchets verts), ... et un élu a été violemment agressé en pleine nuit parce qu'il relevait l'immatriculation du véhicule d'un individu dont le comportement pouvait paraître suspect.

Ces événements répétés, et l'attitude inquiétante de personnes de passage dans le village, nous préoccupent.

Il ne s'agit pas de développer une psychose collective ; elle présenterait des risques de « dérapages », des gestes d'autodéfense inappropriés, voire dangereux, pouvant être dictés par la peur ou la colère. Nous nous efforçons, au contraire, d'analyser les situations, et de réagir avec les conseils des personnes qui possèdent expérience et expertise dans ce domaine.

Vous comprendrez qu'il peut être contreproductif de communiquer sur ce sujet : le bulletin municipal est un document public. Néanmoins, je souhaite vous donner les orientations que nous avons engagées.

Il faut d'abord nous protéger.

Dans un premier temps, des mesures ont été prises, avec l'appui de notre sous-préfet, pour renforcer la présence de la gendarmerie.

L'esprit de solidarité caractérise notre collectivité ; cela nous aide, plus qu'ailleurs, à rester attentifs aux attitudes suspectes, aux menaces à l'ordre public. Et cet état d'esprit a déjà spontanément créé un réseau d'alerte utilisé par l'équipe municipale et bien utile. Nous prenons des mesures pour le conforter et l'organiser, en concertation avec la gendarmerie et avec des personnes d'expérience comme « voisins vigilants ».

J'invite chacun à prendre des précautions simples pour faire obstacle aux intrusions, notamment à verrouiller les portes de vos domiciles quand, même présent, vous ne pouvez pas en surveiller l'accès.

Il faut ensuite, si les mesures de protection n'ont pas permis d'écarter le risque, pouvoir identifier les auteurs.

Nous avons engagé une étude d'opportunité pour la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection.

Nous avons tous naturellement pensé à l'installation de caméras pour maîtriser ce désordre. Pour être efficace, cet équipement ne s'improvise pas, et coûte cher. Mais on peut espérer que cette fonction d'identification ait sa part de dissuasion. Nous travaillons donc à sa conception et à la recherche de financements.

Cette situation d'insécurité publique n'est pas propre à notre village, en ce moment ; elle concerne Castelnaudary et alentours. Ça ne nous console pas, mais il faut en tenir compte pour traiter le problème.

J'espère, en tout cas, qu'elle ne perturbera pas vos vacances d'été que je souhaite détendues et agréables pour tous.

Les Godasses en folie le samedi 25 juin

Projet de randonnée avec Bivouac les 25 et 26 juin au Mas Saintes Puelles.

Pétanque le vendredi 24 juin

Reprise le vendredi 24 juin, à 20h30 au boulodrome.

Médiévales

Bénévoles et futurs bénévoles, RDV le 25 juin à 11h30 à l'aire de tennis, pour commencer à préparer nos médiévales 2023.

Je vous propose une auberge espagnole. L'arcsi offrira le pain et le vin.

Contact : Stéphanie Merglen 06.21.30.04.03

Association d'ISSEL

Association d'ISSEL

Association d'ISSEL

La tortue

Danse

Cours de danse traditionnelle un mardi sur deux en semaines impaires à 19h 30 avec un repas partagé.

Le prochain cours de danse trad est exceptionnellement déplacé au mardi 14 juin. Ce sera le dernier avant la reprise en septembre.

Venez nombreux!!



Association d'ISSEL

Association d'ISSEL

Association d'ISSEL

Balade à Issel le samedi 2 juillet

Le programme ENSEMBLE, propose une balade pédagogique de 5 kms dans notre village. De 9h30 à 13h. Niveau facile pour tous les âges à partir de 6 ans.

Cette journée est intitulée « Issel, un gisement de diversité ». Issel étant célèbre pour son gisement de fossiles de vertébrés. Un professionnel de l'environnement sera présent.

RDV est donné à 9h30 place de l'église aux issélois.

Un apéritif sera offert par la Mairie d'Issel qui clôturera cette balade.

Il sera possible de pique-niquer.

Le programme « ENSEMBLE découvrons les espaces naturels sensibles de l'Aude » est né d'un constat simple : protéger les plantes et les animaux, c'est bien, mais c'est encore mieux de les donner à voir et donc à comprendre par le plus grand nombre.

Faire de chacun d'entre nous l'acteur d'une nature à préserver, c'est lui donner toutes les chances de perdurer dans le temps. La connaissance de la nature, de sa fragilité, des relations entre les différentes espèces et leur environnement est la base pour pouvoir mieux la respecter.

Transmettre ces connaissances et donner les clés pour préserver la nature sont les objectifs du programme « Ensemble protégeons les espaces naturels sensibles de l'Aude ».

D'avril à octobre, tous les ans, des activités sont organisées sur de nombreux sites naturels et animées par des professionnels de l'environnement. Ces animations sont gratuites et organisées en partenariat avec le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée et l'association Gée Aude.

Si vous souhaitez des informations complémentaires en lien avec cette journée vous pouvez vous adresser à M. RICHIN au 06 18 75 43 19.

Bonne balade et bonnes découvertes !!!!!!!

L'ARCSI

Samedi 11 juin à 20h30

ISSEL CANTO

EN CONCERT

Salle polyvalente



C'est avec un immense plaisir que les choristes vous accueilleront en ce **samedi 11 juin** : au programme, une variété de chants connus, que vous pourrez reprendre en chœur avec nous : des Frangines aux Enfoirés, de Claudio Capéo en passant par France Gall, mais pas que, avec d'autres artistes mis en valeur et des chants polyphoniques... il y en a pour tous les goûts !
Venez nous accompagner de toute votre voix et passer une soirée chantante, dynamique et pleine de joie !!

Concert jazz , soirée cabaret Samedi 18 juin

A 21H00 à la salle des fêtes, restauration food trucks à partir de 19h30.

En v'là du jazz, en v'là, et c'est du cool croyez moi, mais pas que : bop, hard bop, West Coast jusqu'aux tendances actuelles.

L'éclectisme est la clé de voûte du répertoire de ce groupe au format instrumental original : deux trompettes, un trombone, deux saxophones, piano, basse batterie. Cette formule lui permet d'affirmer sa personnalité et d'être rompu aux situations les plus diverses à l'image de son leader Michel Itier, musicien polyvalent, enseignant et fondateur d'Elastic qu'il dirige depuis 1987.



Le secret de cette longévité repose sur une expérience musicale acquise au fil des années, et sur un format en permanente évolution. De nouveaux talents stimulent et modèlent régulièrement le noyau dur existant, affûtant par ces échanges l'ouverture et la curiosité de cette formation en tout point élastique !

Les arrangements pertinents, des compositions de D.Ellington, H.Silver, C.Mingus, J.Walrath, C.Bley, D.Sickler, P.Laudet, M.Itier ou encore G.Arcens...ont forgé l'identité et le son d'Élastic band qui s'est implanté sur la scène toulousaine.

Délibérations

1. Compte de Gestion et compte Administratif 2021

Après exposé, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le *Compte de Gestion*, le *Compte Administratif 2021*, et l'affectation de résultat.

2. Taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire a présenté l'état de notification des taux d'imposition pour 2021 (état 1259).

Il a été proposé de maintenir les taux d'imposition communaux 2020 :

	Taux 2021	Taux 2022 proposés
Taxe d'habitation	-	-
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,50	42,50
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,38	46,38

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le maintien des taux 2022.

3. BUDGET PRIMITIF 2022 M 14

M. le Maire a présenté aux élus les grands principes des finances publiques. Après avoir affecté les résultats de l'exercice 2021 et entendu les propositions de M. le Maire pour l'exercice 2022, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget 2022 qui s'équilibre à :

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 1 522 788,62 €
Dépenses et recettes d'Investissement : 542 070,91 €

Programmes d'investissements prévisionnels sur l'exercice 2022 :

Désignation	Montant TTC
Travaux de Voirie	60000
Mur des Douves	5000
Aménagement quartier Penavayre	138000
Remplacement benne déchets verts	4000
Aire de jeux école	18000
Aménagement Aire de Loisirs	200000

Détail des subventions attendues

Désignation	Montant Subv	Montant projet	%
Subv. Notifiée			
Voirie 2020 - Départ.	20810	69167 HT	30%
Aire de Loisirs - Etat	59700	199105 HT	30%
Aire de loisirs - Région	21000	199105 HT	10,50%
Aire de loisirs - Départ.	56750	199105 HT	28,50%
Informatique - Etat	2325	4650 TTC	50%
Déposées pour 2022			
Voirie		50 000 HT	30%
Penavayre		115 000 HT	60%
Aire de jeux		15 000 HT	30%

4. Harmonisation du temps de travail

M. le Maire rappelle La loi n°2021-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui engendre de nombreux changements pour les collectivités.

Parmi les grandes orientations de la loi, se trouve l'article 47 concernant le temps de travail. Celui-ci rappelle la nécessité de mettre en place une harmonisation de la durée du travail dans la fonction publique territoriale en supprimant les régimes dérogatoires.

En conséquence, le bloc communal doit être en conformité avec les dispositions relatives au temps de travail au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Grandes lignes de la délibération :

- Durée du travail effectif : 35 heures par semaine
- Durée annuelle de travail effectif : 1 607 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées
- Durée hebdomadaire maximale :
 - Au cours d'une même semaine, 48 heures, heures supplémentaires comprises
 - Sur une période quelconque de 12 semaines consécutives, 44 heures en moyenne
- Durée quotidienne maximale du travail : 10 heures
- Amplitude maximale de la journée de travail : 12 heures

Le conseil approuve à l'unanimité

5. Création d'un emploi non permanent

M. le Maire rappelle le départ de M. PALANQUE, adjoint technique.

Afin de renforcer les effectifs pour la saison estivale, M. le Maire propose de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

Le conseil approuve à l'unanimité

6. Espace Denise Pistre - choix du maître d'œuvre

M. Brunel a présenté les propositions d'honoraires de 2 cabinets d'architectes pour la maîtrise d'œuvre de l'espace Denise Pistre.

Le conseil a décidé à l'unanimité de confier cette mission à VALORIS, proposant un taux à 7,50%.

Soirée Théâtre à ISSEL

Samedi 2 avril, a été l'occasion pour tous de renouer avec le goût du spectacle, étouffé un temps par les restrictions sanitaires.

Issel déjà connu pour ses fêtes médiévales poursuit ses animations et ses activités culturelles, avec en ce début de printemps un spectacle original.

« Théâtre en Fenouillèdes », groupe de théâtre amateur, basé à Saint Paul de Fenouillet est venu transmettre son enthousiasme et sa passion du théâtre.

Le groupe s'est illustré dans différents festivals dont celui de Saint André (66), où il a remporté le premier prix en 2004.

Il a fait du style café-théâtre ou boulevard sa carte de visite.

Le jour de la représentation, la covid 19 a eu raison d'une des comédiennes qui a dû renoncer à sa participation, impliquant ainsi l'annulation de la représentation initialement prévue : « La propriété c'est le vol ».

But the show must go on !

Très réactive la troupe n'a eu que quelques heures pour peaufiner sa nouvelle pièce « Lettres croisées » de Jean-Paul Alègre. C'est avec professionnalisme qu'elle a pris ses marques dans la salle des fêtes, de l'installation du décor jusqu'au filage.

C'est ainsi que les comédiens ont présenté un spectacle différent, sensible, mêlant humour et émotion : des échanges épistolaires entre une jeune fille gravement accidentée et son grand père, mais aussi entre les protagonistes ou les témoins de son histoire d'accident.

En point d'orgue une conclusion musicale : l'adagio du concerto pour clarinettes de Mozart, joué par un remarquable trio issu de l'ensemble de clarinettes de Castelnaudary.

Une soirée de qualité, offerte aux spectateurs isselois mais aussi aux habitants des villages alentours venus nombreux. Une réussite encourageante pour la suite de la programmation culturelle et récréative du village d'Issel.



Association d'ISSEL

Association d'ISSEL

Association d'ISSEL



Bal Trad
Du samedi 7 mai
Pour le plus grand plaisir
des participants



Des nouvelles d'Issel

Bienvenue à Thomas et Pauline RAMOND

qui viennent de s'installer chez eux, Place du Barry.
Thomas prête main forte à Guillaume Weidner



« Nounou Pauline »

Assistante maternelle Agréée depuis Septembre 2019 avec un diplôme AEPE (Accompagnant Educatif Petite enfance) réalise son rêve en créant avec son mari un espace de vie de 70m² dont une chambre de 20m², qui permet d'accueillir de 6h à 20h des enfants de 0 à 13 ans. De nombreuses activités sont proposées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur .



Questions Diverses

Mise à disposition d'un logement communal au profit des réfugiés ukrainiens

Le logement communal situé Place de l'Horte Grand étant libre suite au départ du locataire, M. le Maire a proposé de le mettre à disposition du Département pour accueillir une famille de réfugiés ukrainien.

Le conseil a approuvé à l'unanimité

Travaux

Aire de loisirs :

M. Dauvin informe que le parcours de santé est en cours de chiffrage, et qu'un rendez-vous est fixé au 19 avril avec la SDJES pour un éventuel subventionnement de cette installation dans le cadre du programme « 5000 terrains de sport ».

Voirie / intempéries :

les travaux de réfection de la voirie, suite aux intempéries du 03 septembre 2021, ne seront pas subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par des événements climatiques.

Cours de yoga gratuit dans votre village.

La mairie d'Issel a mis à disposition des sachets pour ramasser les crottes des chiens. Mais qui ramasse les déjections à l'aide de ce sachet ? Pas grand monde semble-t-il.

Aussi une nouvelle idée a émergé. Allier civisme et exercice physique.

Il est donc proposé aux propriétaires de chiens d'effectuer quelques gestes salvateurs pour le respect de tous, voici la formule :

- Pliez une jambe et tendez l'autre
- Inclinez votre buste
- Ramassez la déjection de votre chien
- Méditez.

En espérant que ces petits exercices puissent faire comprendre à certains, la nécessité de respecter les lieux publics et les riverains.



Arrêté municipal pour l'aire de loisirs

Fleurissement du village



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

N° 2022/16

COMMUNE D'ISSEL

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'ISSEL,

- Vu le Code de l'environnement ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-4 ;
- Vu le Code de la route ;
- Considérant qu'aux termes de l'article L2213-4 du Code général des collectivités territoriales précité, le maire peut interdire, par arrêté motivé, l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies est de nature à compromettre la protection des espaces naturels, des paysages et la tranquillité publique,
- Considérant que ces espaces sont réservés à la promenade, à la détente, à certains sports et la pratique du vélo-cross

ARRÊTE

Article 1 : La circulation des véhicules à moteur, y compris les deux-roues à moteur, est interdite dans l'ensemble de l'Aire de Loisirs de la commune d'Issel, à l'exception du parking.

Article 2 : La piste de vélo-cross / bmx est strictement réservée aux vélos.

Article 3 : Par dérogation aux dispositions de l'article 1, cette interdiction ne s'applique pas aux fauteuils motorisés de personnes handicapées, aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public et notamment de secours, et à ceux utilisés à des fins professionnelles d'exploitation et d'entretien des espaces naturels.

Article 4 : L'interdiction d'accès sera matérialisée à chaque entrée par un panneau.

Article 5 : Le fait de contrevenir aux interdictions de circulation fixées par le présent arrêté est passible des sanctions pénales et administratives prévues par l'article R. 362-1 du code de l'environnement, à savoir :

- une amende prévue pour les contraventions de 5ème classe (jusqu'à 1 500 €)
- une immobilisation administrative ou judiciaire du véhicule.

Article 6 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie et en tout lieu qui sera jugé utile.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Chef du SDIS pour information ;
- Gendarmerie de Castelnaudary

A ISSEL, le 04 mai 2022

**Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON**



Avec la participation de
bénévoles, des cantonniers
et quelques élus



Ensemble, protégeons la nature.

Rejoignez le groupe de bénévoles locaux et passez à l'action.



600kg de déchets récupérés dans les bois et les chemins d'Issel à l'occasion de cette première matinée de nettoyage organisée le samedi 21 mai.

Un grand merci à tous les participants !



Avec l'aide de la mairie, des chasseurs, randonneurs, propriétaires et de tous les Isselois, aidez-nous à maintenir les bois et les chemins dans leur état d'origine.

Ce projet m'intéresse ? Je souhaite signaler un dépôt sauvage ? : je compose le 07.84.64.51.10 ou le 06.37.34.72.19 / j'écris à bien-vivre-a-issel@orange.fr"



Projet maisons partagées suite...

Nous continuons à nous renseigner sur le projet qui pourrait correspondre à notre village et aux localités avoisinantes.

Nous avons donc rencontré le maire de Salles sur l'Hers et un de ses adjoints. Sur cette commune deux projets sont en instance de réalisation sous l'égide du Conseil Départemental.

- **Un habitat regroupé** : le plus souvent, ces types de résidence pour personnes âgées se situent près des lieux de vie où elles avaient l'habitude de vivre. L'habitat regroupé prend la forme de petits ensembles de logements indépendants les uns des autres.

L'habitat regroupé est une solution proposée par certaines villes à leurs habitants âgés. Elle vient en complément ou en amont des solutions plus classiques comme la maison de retraite.

- **Une MARPA** : Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie

Les MARPA sont des résidences autonomes accueillant des personnes de 60 ans et plus. Leur particularité est d'être implantées uniquement en milieu rural.

La Marpa est un établissement qui entre dans la catégorie des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux..

L'objectif est que le résident puisse poursuivre ses habitudes et garder ses repères en vivant dans son logement tout en bénéficiant d'un accompagnement renforcé et professionnel sur la perte d'autonomie.

Elles forment un ensemble de petits logements privatifs avec terrasse et jardin ainsi que des espaces de vie collective et proposent également des services tels que les repas, la lingerie, les soins paramédicaux, les consultations gériatriques, les animations...

Les résidents sont libres d'aller et venir et de recevoir des visiteurs.

Avant de se lancer dans ces projets la Mairie de Salles sur l'Hers avait mis en place un questionnaire destiné aux seniors de la commune et aux alentours pour répertorier les souhaits mais surtout les besoins de la population concernée.

Questionnaire présenté par des personnes de la mairie et des bénévoles qui ont effectué du porte à porte.

Comme vous pouvez le constater de nombreux dispositifs voient le jour pour accompagner au mieux nos seniors, il est primordial donc de recenser les besoins de nos aînés et de réfléchir au dispositif qui conviendrait le mieux pour notre territoire.

Prochaine étape le 10 juin, rencontre avec l'assistante sociale référente pour la MSA sur ces dossiers.

C'ÉTAIT CARNAVAL À L'ÉCOLE DU VILLAGE

Cela faisait deux ans que les élèves de l'école d'Issel n'avaient pas eu l'occasion de fêter Mardi Gras. Le premier mercredi après le retour des vacances d'hiver, les enseignantes leur ont proposé de venir en classe déguisés afin de partager une matinée festive.

Ce matin-là, tout le monde est donc arrivé costumé à l'école, et on a pu ainsi admirer des princesses, des licornes, des super héros, des sorciers, des pirates... Et surtout des étoiles dans les yeux des enfants.



Un goûter collectif a été organisé pour agrémenter cette matinée et certains parents avaient décidé de mettre la main à la pâte pour régaler les petits estomacs (bugnes, gâteaux...).

Pour clôturer cette petite fête, la sono de l'école a joué quelques chansons entraînantes sur lesquelles tout ce petit monde a sauté et dansé joyeusement.

LES DEUX CLASSES D'ISSEL SONT ALLÉES AU THÉÂTRE

Dernièrement, les élèves des deux classes de l'école du village sont parties en bus en direction du théâtre des Trois Ponts de Castelnaudary afin d'assister à la représentation de la pièce « Baba Yaga », une adaptation d'un conte traditionnel russe.

Pour la grande majorité d'entre eux, il s'agissait de la toute première sortie dans un théâtre !



La comédienne, seule sur scène avec sa marionnette, a su endosser plusieurs rôles et leur présenter un spectacle haut en couleurs, ponctué de belles musiques entraînantes.

Cette sortie a été pleinement appréciée par tous les enfants et les adultes de l'école.

Silence, ça pousse



Apprentissage pour les petits de notre école, du bouturage de patates douces, une belle réussite. Dans le cadre du CLAE les enfants ont réalisé le semis du maïs Popcorn Butterfly amicalement donné par Nataïs (Producteur de maïs pop corn dans le Gers). Ils ont poursuivi avec le repiquage de quelques plans de patates douces.

La récolte de Novembre sera généreuse

